



## **TARIF 2019 (Entreprises)**

### ***Formation Cariste 7h***

Selon le « code sur le Bien-être au travail », les employeurs sont tenus de prendre toutes dispositions pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être de son personnel. À cette fin, il est indispensable d'offrir à ses manutentionnaires une formation professionnelle (Art 14.1 de l'AR du 4/5/1999) adaptée pour la conduite et l'utilisation en toute sécurité d'un chariot élévateur.

Nous acceptons les chèques formations 

#### **Objet :**

- ▶ Enseigner aux candidats les connaissances suffisantes, pour pouvoir travailler au quotidien en toute sécurité ainsi que leurs faire prendre consciences de leurs responsabilités en tant que cariste

#### **Prix (hors TVA) :**

- ▶ **Chariot élévateur frontal OU Retrack Standard (1 jour) :** ▶ Prix par cariste : **214,88 €**
- ▶ **Chariot élévateur frontal OU Retrack Novice (2 jours) :** ▶ Prix par cariste : **380,17 €**
- ▶ **Chariot élévateur frontal OU Retrack Débutant (3 jours) :** ▶ Prix par cariste : **545,46 €**
- ▶ **Chariot élévateur frontal ET Retrack Standard (1 jour) :** ▶ Prix par cariste : **322,32 €**
- ▶ **Chariot élévateur frontal ET Retrack Novice (2 jours) :** ▶ Prix par cariste : **570,25 €**
- ▶ **Chariot élévateur frontal ET Retrack Débutant (3 jours) :** ▶ Prix par cariste : **818,19 €**
- ▶ Formation de recyclage (\*) :
  - ▶ Prix par cariste : **145 €**
  - ▶ Formation le Weekend ou jour férié :
    - ▶ augmentation du prix de **15 %**

(\*) pas de limitation de places pour la partie théorique du recyclage.



## Certificat :

- ▶ Les participants ayant suivi la formation cariste recevront un « **Brevet cariste** » valable **5 ans**.
- ▶ L'entreprise recevra une évaluation individuelle de chaque candidat (uniquement pour les candidats participants à la formation standard, sans objet pour les recyclages)

## Conditions d'accès à la formation :

- ▶ Le candidat doit être âgé de minimum 18 ans.
- ▶ Le candidat doit être en ordre d'aptitude médicale au moment du cours.
- ▶ Le candidat doit maîtriser suffisamment la langue française ou néerlandaise (selon la langue de dispense de la formation)
- ▶ Le candidat ne doit pas être sous médication ayant comme contre-indication la conduite d'un chariot élévateur
- ▶ Le candidat doit disposer de son propre équipement de sécurité, tel que défini dans le règlement interne de l'entreprise
- ▶ Outre la prescription ci-dessus, le candidat devra toujours être équipé de chaussure de sécurité
- ▶ Le candidat qui désire uniquement suivre la partie « théorique » en vue d'un renouvellement de son brevet cariste doit toujours fournir une copie **non périmée** de son brevet actuel
- ▶ Le candidat ayant un comportement non adéquat ou à risque envers les autres candidats, sera exclu de la formation sans remboursement possible et se verra refuser l'obtention du certificat cariste
- ▶ L'entreprise devra, au préalable à la formation, fournir une liste complète (disponible sur notre site à l'adresse : [www.procode-formations.be](http://www.procode-formations.be) - menu : « Brevet cariste » - document : inscription collective), reprenant le nom, prénom et numéro national de chaque participant.
- ▶ L'entreprise doit prévoir une salle pouvant accueillir le nombre de participants, et ce, dans de bonnes conditions
- ▶ L'entreprise prévoit dans la salle un écran blanc ou un mur blanc pour la rétroprojection de la théorie
- ▶ L'entreprise doit disposer des machines « chariots élévateurs » nécessaires pour la partie pratique
- ▶ La facture doit intégralement être réglée et/ou les codes chèques formations doivent être communiqué avant le début de la formation.

Former de vrais spécialistes avec le certificat de compétence professionnelle

👉 Formation en groupe limité à **8 personnes** maximum 👈